

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil d'administration de la Régie
D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue par visioconférence, 27 juin 2023 à
21:10 à laquelle sont présents :

Mme Diane De Tonnancourt, Présidente, Mairesse de Yamaska, M. Léo-Paul Desmarais,
Conseiller Yamaska, Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, Conseillère Pierreville, M. Pierre Provost,
Conseiller St-Gérard-Majella, M. Jean Beaubien, Conseiller St-Gérard-de-Majella, M. Réjean
Gamelin, Conseiller St-François-du-Lac, Mme Nathalie Gamelin, Conseillère Saint-François-du-
Lac, M. Pierre Hamel, Directeur incendie.

Absence motivée : M. Benoit Yergeau, Maire St-Pie-de-Guire, M. André Descoteaux, Maire
Pierreville, M. Jean-Daniel Scheurer, Conseiller St-Pie-de-Guire

Présence pompier : 0 pompier.

Formant quorum sous la présidence de Mme Diane De Tonnancourt,
Diane Martineau, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

Conformément aux articles 152 et 153 du code municipal du Québec, la secrétaire-
trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire
de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu
la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signature offre de service avec Cauca;
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la
présidente.

02. SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE CAUCA

CONSIDÉRANT QUE CAUCA, centre d'expertise multiservice, centrale
911 est un OSBL qui est financé à 100% pour la
redevance payée par chaque personne qui détient
une ligne téléphonique (filaire ou cellulaire) facturée
sur sa facture mensuelle;

- CONSIDÉRANT QUE** cette contribution n'est plus suffisante pour assumer tous les frais d'exploitation qui augmentent beaucoup plus rapidement que l'indexation de la redevance. L'arrivée de la loi sur la sécurité incendie du Québec et des schémas de couverture de risque contribue à l'augmentation de la tâche. Le simple appel n'est plus qu'un simple appel, la centrale fait le relais avec l'entraide et les autres partenaires. Le service incendie utilise qu'une seule ligne pour tous les besoins : que ce soit pour contacter la police, demander une pelle mécanique ou de l'entraide supplémentaire.
- CONSIDÉRANT QUE** des mesures de sécurité plus sévères sont exigées aux centrales pour éviter le piratage informatique;
- CONSIDÉRANT QUE** les centrales reçoivent beaucoup plus d'appels pour un même évènement depuis l'arrivée des cellulaires;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement demande aux centrales 911 de passer à la nouvelle génération ce qui implique des coûts très importants pour les centrales, la nouvelle génération implantera la géolocalisation, qui permettra de mieux identifier où est l'incendie; l'envoi de photo et les textos. L'implantation est prévue pour mars 2025.
- CONSIDÉRANT QUE** CAUCA nous a fait une présentation des services offerts et a répondu à toutes nos questions au sujet du financement;

2023-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin
APPUYÉ PAR Jean Beaubien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la signature de l'offre de service avec CAUCA.

QUE cette offre de service est d'une période de 5 ans, renouvelable après 5 ans avec augmentation de 3%.

QUE la contribution per capita soit de

0,30 pour 2023-2024

0,53 pour 2024-2025

0,76 pour 2025-2026

0,99 pour 2026-2027

1,22 pour 2027-2028
Plus un montant fixe, par municipalité, de 130 \$ par année.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

04. CLÔTURE DE LA RÉUNION

2023-06-16 **CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la réunion à 21 h 15.

Diane De Tonnancourt, présidente

Diane Martineau DMA greffière-trésorière

